

Site Natura 2000 n° FR7300924 « Pégùère-Barbat-Cambalès »**COMITE DE PILOTAGE**

COMPTE RENDU DE REUNION N°1

1-10-2002 (mairie de Cauterets)**Participants**

Mme LONGE C.	Sous-Préfet d'Argelès Gazost
Mme DAMERON C.	Parc National des Pyrénées
Mme DESMERON	Secrétaire Sous-Préfecture d'Argelès-Gazost
Mlle CADARS D.	Parc National des Pyrénées / Conservatoire Botanique Pyrénéen
ABADIE A.	Conseiller Général
ABRALL J	ONF, Service R.T.M
AGUILAR V.	Président de la Société de chasse « Diane St Savin »
AZAVANT G.	Président du CA du PNP
BENUCHI A.	Secrétaire de la Société de chasse « Diane St Savin »
CAZERES A.	Commission Syndicale de St Savin
CRAMPE J.L	Chef de service ONCF 65
CRAMPE J.P	Technicien Parc National Cauterets
DUFAU J.J	EDF GEH Adour et Gaves
EULACIA A.	Maire de Cauterets
FILY M.	DDAF
GERBET P.	Chambre d'agriculture, ASPP
HABAS C.	Technicien Parc National Azun
KBAIER R	Directeur du PNP
LEHIMAS P.	Chargé de Mission DIREN
LE MOAL T.	Parc National des Pyrénées/Conservatoire Botanique Pyrénéen
LOUSTAU B.	Président AAPPMA les pêcheurs Cauteresiens
PACOUIL A.	ONF, Agence des Hautes-Pyrénées
PENIN D.	Conservatoire Botanique Pyrénéen
TUCAT G.	FDC 65
SULMONT E.	Agent technique PNP
VALADON A.	Parc National des Pyrénées

Excusés : M. ABADIE, Fédération Française de Montagne et Escalade

Madame la Sous-Préfète ainsi que Monsieur le Maire de Cauterets ouvrent la séance en remerciant les personnes présentes à cette première réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Pégùère, Barbat, Cambalès ».

M. Gerbet tient à souligner le manque de concertation vis à vis des propriétaires et des gestionnaires depuis le début de la procédure Natura 2000. De plus, il précise que seules les communes administratives ont été invitées (Estaing et Cauterets) et non les propriétaires (Commission Syndicale du Labat de Bun, Arcizans-Dessus, Bun, Gaillagos).

Mme la sous-préfète assure que cette omission ne se renouvellera pas pour les prochaines réunions de comités de pilotage et que ces communes seront invitées.

M. Lehimas précise la procédure et rappelle que les gestionnaires et propriétaires sont conviés aux réunions des groupes de travail tandis que lors des réunions de comité de pilotage seules les communes administratives dont le territoire est concerné par le site sont conviées.

M. Valadon présente la démarche de l'opérateur « Parc National de Pyrénées », les caractéristiques du site (site en intégralité en zone centrale du PNP, communes administratives d'Estaing et de Cauterets), ainsi que l'état d'avancement des études menées par le PNP sur le site au titre de son Programme d'Aménagement. Sur la base du travail réalisé sur le Néouvielle, il propose trois groupes de travail : « Forêt », « Pastoralisme », et « Activités touristiques et loisirs ». Il présente ensuite un programme prévisionnel pour la réalisation du DOCOB. Il précise que les études liées à la cartographie des habitats naturels et aux inventaires sont déjà bien avancées, mais au vu des conditions météorologiques défavorables de cet été 2002 il reste des compléments d'inventaire et de cartographie à réaliser en 2003. Les dernières échéances du DOCOB sont prévues pour fin 2003, début 2004. Il précise enfin que les mesures de gestion et les actions préconisées dans le cadre du DOCOB ne seront évoquées et présentées que si elles découlent d'une démarche scientifique et technique certaine.

Les documents correspondants ont été remis en séance.

M. Azavant remercie M. Valadon pour l'aspect concret et la clarté de son exposé. Il s'interroge sur les problèmes liés à Natura 2000 existant depuis le début de la procédure. Il souligne que les décisions concernant la délimitation des sites ont posé problème mais il estime qu'il est à présent nécessaire de partir sur la base précise qui existe, et à partir de laquelle il est nécessaire de pouvoir travailler, proposer et se concerter. En outre, il propose que le groupe de travail « activités touristiques et loisirs » soit requalifié « développement local » où les activités touristiques s'intégreront.

M. Aguilar fait part de ses craintes concernant la procédure Natura 2000 et souligne le manque de concertation. Il pense qu'un certain nombre de choses vont être imposées sur ces sites.

M. Azavant précise à nouveau que les sites ont certes été imposés, mais qu'il est important maintenant d'être partie prenante dans la définition des actions et du contenu du DOCOB, pour ne pas se faire imposer une seconde fois des choses auxquelles les élus n'auront pas participé. Il souligne, ensuite, que la France a choisi, pour l'application des DOCOBs sur les sites Natura 2000, d'avoir recours à la démarche contractuelle, ce qui ne permet pas d'imposer des mesures sur le site. Ces mesures doivent donc découler de la concertation.

M. Fily précise qu'en matière agricole, à travers les CTE et les contrats Natura 2000, il est important de s'engager dans la procédure Natura 2000.

M. Gerbet demande ce qui se passe si une des parties (les élus ou le groupement susceptible de signer des CTE, ...) refuse de signer le contrat.

Mme la Sous-Préfète rappelle qu'un contrat est la traduction de l'échange de volonté de deux parties, si ces dernières ne s'entendent pas alors il n'y a pas de possibilité de mettre en place l'action et que cela peut être regrettable.

M. Gerbet souligne que la déprise pastorale est importante sur la partie du site située en vallée d'Estaing et qu'il y a de moins en moins de troupeaux ovins sur cette zone. Il pense que pour maintenir les troupeaux il est nécessaire d'avoir des équipements et notamment des cabanes pour les bergers, ce qui manque d'après lui sur la partie du site située en vallée d'Estaing qui est en zone centrale du PNP. Il fait référence au cas d'un berger venant de Gironde, pour lequel aucun équipement n'a pu être mis en place avec le PNP. Il exprime alors ses craintes concernant Natura 2000 et les contraintes supplémentaires que la procédure va amener.

M. Cazères demande alors quelles vont être les contraintes au niveau pastoral et si la mise en estive des troupeaux sera interdite alors que les troupeaux ont depuis toujours pâturé dans les estives.

Mme Dameron répond à ces interrogations en précisant que la problématique est inverse et qu'en effet, face à cette déprise on va certainement se diriger vers une incitation et un soutien à la gestion pastorale.

Elle prend l'exemple du site du Néouvielle et précise que pour l'instant on n'en est encore qu'à la phase de connaissance et d'expérimentation, on essaye de connaître les éléments techniques et scientifiques, avec les inventaires et le diagnostic pastoral qui permettront de dire aux gestionnaires si la charge en bétail est trop faible à certains endroits ou trop importante à d'autres. Et pour y remédier, des mesures seront proposées et pourront être appliquées dans les contrats Natura 2000. Elle donne l'exemple d'une zone humide sur le Néouvielle où le piétinement par les bovins a un impact sur la végétation et où il a été proposé de détourner leur passage au-dessus de la zone humide.

Mme Dameron répond également à M Gerbet concernant les cabanes pastorales au sein du PNP. Elle précise que le PNP a une politique d'accompagnement et de soutien aux nouveaux équipements, et que s'il n'y en a pas sur Estaing, ce n'est pas parce qu'il n'est pas possible d'en construire en zone centrale, mais c'est que les partenaires ne sont pas d'accord sur le type d'équipement.

M. Aguilar exprime ses doutes quant au maintien des troupeaux sur certaines zones. Il dit qu'il n'est pas possible de garder les troupeaux où on veut et quand on veut et qu'on ne peut pas les empêcher de se déplacer.

M. Fily répond qu'il n'est pas possible de retrouver actuellement le gardiennage ancien de petits troupeaux en raison des contraintes actuelles et qu'il n'est pas possible d'imaginer de maintenir un gardiennage serré sur les troupeaux. Cependant, il insiste sur le fait qu'il y a une maîtrise du berger sur les troupeaux qui doit être valorisée et qu'il est possible de rétablir dans certaines zones un gardiennage qui permette de mieux gérer les estives.

M. Kbaier intervient sur les dangers résultant des retards de mise en œuvre de Natura 2000 et les restrictions qu'imposerait l'Union Européenne à la France notamment en matière de suppression éventuelles des fonds structurels.

M. Loustau demande si les membres du comité de travail doivent être désignés pour la prochaine réunion.

M Valadon pense qu'il est nécessaire de lever la confusion entre comité de pilotage et groupe de travail.

Il explique que la réunion qui se tient en ce jour est celle du comité de pilotage. Il précise qu'il s'agit d'une réunion qui encadre le DOCOB et qui valide des phases précises de son établissement. Il poursuit en disant qu'en revanche, ce qui contribue au contenu du DOCOB, ce sont les groupes de travail, auxquels toutes les personnes concernées sont invitées à s'y rendre.

Concernant la désignation des membres des groupes de travail, il précise que pour le Néouvielle, il a été proposé aux personnes présentes à la première réunion du comité de pilotage de se joindre aux groupes de travail, et de lister les personnes qui pouvaient y assister.

Mme la Sous-Préfète demande donc à l'opérateur d'envoyer un courrier à chacun des membres du comité de pilotage pour qu'ils fassent une liste des personnes et des structures à convoquer pour les réunions de groupes de travail thématique.

Mme la Sous-Préfète clôture la séance en précisant que la prochaine réunion du comité de pilotage correspondra à la validation de la phase d'inventaire. La séance est levée à 18h30.